

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
11/06/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 06
Nombres de membres Absents : 05
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 07

Date Affichage
11/06/2021

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-sept juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. LAUBRAY J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S., Mme DABOUIS N., M. CORREIA J.

Absents excusés : Mme BADIE F., M. BRILLIARD M., M. MIRAN P, M. DOMINGO J.D.
Procurations : M. DOMINGO J.D à M. PICHEYRE V .

Objet de la Délibération : REGULARISATION CADASTRALE PARCELLE A 2007

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dossier les Petits Lutins : Afin d'aider la SCI Les Petits Lutins à régulariser leur situation quant au non-respect du règlement du PLU de leur zone, la commune accepte de leur céder au prix de l'euro symbolique 3m² sur son domaine privé selon plan de division du bureau de géomètres AGT.
Parcelle communale cadastré N° A 2007.

Tous les frais inhérents à ce dossier (géomètre et notaire) seront pris en charge par Mr ALEXIS Sébastien, représentant de la SCI Les Petits Lutins.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE de céder 3m² à l'euro symbolique à la SCI Les Petits Lutins afin de régulariser le permis de construire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes du géomètre et notaire correspondant ;

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la SCI Les Petits Lutins.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 17 juin 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe

